



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00174

Numéro SIREN : 809 322 878

Nom ou dénomination : 22H22

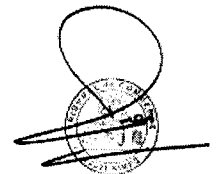
Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2017 sous le numéro de dépôt A2017/002586



1011284

Dénomination : 22H22
Adresse : 31 impasse Jacques Monod 30600 Vauvert -FRANCE-
n° de gestion : 2015B00174
n° d'identification : 809 322 878
n° de dépôt : A2017/002586
Date du dépôt : 21/03/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 09/11/2016



1011284

S.A.S.U 22 H 22
Au capital de 10 000 €
Siège Social : 31 impasse Jacques MONOD
30 600 VAUVERT
RCS NIMES : 809 322 878

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
09/11/2016

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE

DU 09 Novembre 2017 – 9 h 00

PROCES VERBAL

- . Démission des fonctions de Président**
- Suite à cession des actions**
- . Nomination du nouveau Président**
- . Pouvoirs**

L'an deux mille dix seize et le 09 Novembre 2016 à 9 h 00

L'associé de la société 22 H 22, SASU, Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital de DIX MILLE EUROS (10 000€), divisé en CENT ACTIONS (100) de CENT EUROS (100 €) chacune, dont le siège social est à VAUVERT (GARD), 31, Impasse Jacques MONOD, s'est réuni en Assemblée Générale, au siège social

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par l'actionnaire unique.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par le nouvel actionnaire, Monsieur Lionel LESCRONIER

Le Président rappelle que l'actionnaire s'est réuni à l'effet de délibérer sur l'Ordre du jour suivant :



- **Démission des fonctions de Président suite à cession des actions**
- **Nomination du nouveau Président**
- **Pouvoirs**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de l'acte de cession
- L'acte de signification à la société ;
- Les statuts de la SASU
- le texte des résolutions

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, ont été adressés à l'actionnaire unique ou tenu à sa disposition au siège social pendant le délai légal.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Il est ensuite donné lecture du texte des résolutions, cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

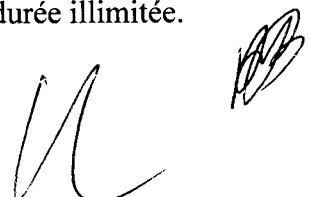
PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique déclare l'acte de la cession de la totalité des actions de la société de Monsieur Anthony BERTOLONE au profit de Monsieur Lionel LESCRONIER comme régulier et opposable à la société et partant prend acte de la démission corrélative des fonctions de Président de Monsieur Anthony BERTOLONE aux termes de la convention de cession d'actions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SECONDE RESOLUTION

En considération de l'acte de cession des actions de Monsieur Anthony BERTOLONE et de la démission de ses fonctions de Président, l'actionnaire unique décide au visa de l'article 19 des statuts de la société de désigner en lieu et place Monsieur Lionel LECROSNIER, par ailleurs actionnaire unique de la société pour une durée illimitée.

Two handwritten signatures in black ink are located at the bottom right of the page. The first signature is a large, stylized 'U' or 'L' shape. The second signature is a smaller, more complex scribble.

Monsieur Lionel LECROSNIER, né le 7 Novembre 1967 à BEZONS (Val d'Oise), de nationalité française, divorcée de Madame SIRE selon jugement du Juge Aux Affaires Familiales près le Tribunal de Grande Instance de MONTPELLIER le 2 avril 2015, non remariée depuis, demeurant et domicilié 12 rue coquillon 34130 LANSARGUES , déclare accepter les fonctions de Président et n'être en ce qui le concerne atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa désignation et l'exercice de ses fonctions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités utiles et nécessaires.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal, signé après lecture, par le Président.

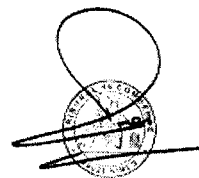
A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is located in the bottom right corner of the page.



1011283

Dénomination : 22H22
Adresse : 31 impasse Jacques Monod 30600 Vauvert -FRANCE-
n° de gestion : 2015B00174
n° d'identification : 809 322 878
n° de dépôt : A2017/002586
Date du dépôt : 21/03/2017

Pièce : Acte sous seing privé du 09/11/2016



1011283



N° 10408 14
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
en vertu de l'article 639
du Code général des impôts



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2759
@internet-DGFP
Cachet du service

CESSION DE DROITS SOCIAUX
NON CONSTATÉE PAR UN ACTE À DÉCLARER OBLIGATOIREMENT
(ART 639, 653, 862-3° ET 726 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS)

RECU 21 MARS 2017
15 B174
A2586

DATE DE LA CESSION 09/11/2016

CÉDANT(S)

M. M^{me} BERTOLONE anthony anthony
NOM DE NAISSANCE PRÉNOMS NOM DU CONJOINT
NAISSANCE : DATE 23/08/1986 DÉPARTEMENT 042 COMMUNE SAINT ETIENE
(ou pays)
M. M^{me} _____
NOM DE NAISSANCE PRÉNOMS NOM DU CONJOINT
NAISSANCE : DATE _____ DÉPARTEMENT _____ COMMUNE _____
(ou pays)
ADRESSE COURRIEL : ianthony@22h22.fr RÉGIME MATRIMONIAL : Celibataire
SOCIÉTÉ : FORME _____ DÉNOMINATION _____
N° SIREN _____ CODE ACTIVITÉ _____
ADRESSE OU SIÈGE : N° 31 VOIE (rue...) impasse NOM DE LA VOIE jacques monod
CODE POSTAL 30600 COMMUNE VAUVERT
ADRESSE DU SERVICE DES IMPÔTS dont dépend le cédant pour la déclaration de ses revenus ou bénéfices ⁽¹⁾ _____
SIE NIMES 15bis etienne saintenac

CESSIONNAIRE(S)

M. M^{me} LECROSNIER LIONEL _____
NOM DE NAISSANCE PRÉNOMS NOM DU CONJOINT
NAISSANCE : DATE 07/11/1967 DÉPARTEMENT 095 COMMUNE BEZONS
(ou pays)
M. M^{me} _____
NOM DE NAISSANCE PRÉNOMS NOM DU CONJOINT
NAISSANCE : DATE _____ DÉPARTEMENT _____ COMMUNE _____
(ou pays)
ADRESSE COURRIEL : Lionel@battruck.com RÉGIME MATRIMONIAL : divorcé
SOCIÉTÉ : FORME _____ DÉNOMINATION _____
N° SIREN _____ CODE ACTIVITÉ _____
ADRESSE OU SIÈGE : N° 31 VOIE (rue...) impasse NOM DE LA VOIE jacques monod
CODE POSTAL 30600 COMMUNE VAUVERT

DROITS SOCIAUX CÉDÉS

FORME ET DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ SASU 22h22
SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ 31 impasse jacques monod 30600 vauvert
N° SIREN DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT 809322878
SOCIÉTÉ À PRÉPONDÉRANCE IMMOBILIÈRE : OUI NON
NATURE DES BIENS REPRÉSENTÉS PAR LES DROITS SOCIAUX CÉDÉS ACTIONS
NOMBRE TOTAL DE DROITS SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ 100
DATE DE LA RÉALISATION DÉFINITIVE DE L'APPORT DE CES BIENS À LA SOCIÉTÉ 09/01/2015
NOMBRE ET NUMÉROS DES DROITS SOCIAUX CÉDÉS 100 ACTIONS
MOTIF D'EXONÉRATION OU DE NON-TAXATION DE LA PLUS-VALUE ⁽²⁾ _____

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

NOM ET ADRESSE DU PRÉCÉDENT PROPRIÉTAIRE ⁽¹⁾ BERTOLONE ANTHONY 31 impasse jacques monod 30600 vauvert
DATE ET NATURE DE LA MUTATION ⁽³⁾ 09/11/2016 A TITRE ONEREUX
PRIX D'ACQUISITION ⁽¹⁾ 10.000,00 €

BASE TAXABLE ⁽⁴⁾

MODE DE PAIEMENT

10.000,00 € - 0 € = 10.000,00 €
Prix + charges ou valeur réelle Abattement Base nette taxable

- Cocher la case correspondant au mode de paiement choisi.
- Établir le chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC (sans autre indication).

| | |
|-------------------------------------|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> | NUMÉRAIRE |
| <input type="checkbox"/> | CHÈQUE BANCAIRE OU POSTAL |
| <input type="checkbox"/> | VIREMENT BANQUE DE FRANCE |
| <input checked="" type="checkbox"/> | AUTRE |

CERTIFIÉ EXACT,
A SAINT GENIES DES MOURGUES LE 09/11/2016
SIGNATURE(S) DU CÉDANT ET/OU DU CESSIONNAIRE
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
DE NIMES EST
ENREGISTREMENT

⁽¹⁾ Renseignements à fournir obligatoirement (CGI Annexe II, art. 74 SJ15 bd Étienne SAINTENAC CS 50002). ⁽²⁾ Indiquer la date du décès s'il s'agit d'un bien acquis à titre gratuit.
⁽³⁾ Uniquement pour les sociétés à prépondérance immobilière. Cf. notice au verso (cadre 5). ⁽⁴⁾ Cf. notice au verso (cadre 2).

10/11/2016

SAU 22h22 le 20/02/2016